

ÉNERGIE

LINKY : DÉMÊLER LE VRAI DU FAUX



À l'horizon 2021, ce petit compteur électrique devra être installé dans tous les foyers en France.

Le compteur électrique Linky suscite de nombreuses questions et d'intox. Enedis nous répond.

POSE DU COMPTEUR

« L'USAGER N'EST PAS OBLIGÉ DE L'ACCEPTER »

VRAI. « Linky appartient au réseau électrique public. On a la charge du bon fonctionnement du réseau. La loi nous oblige à installer les compteurs communicants. Évidemment, Enedis respecte le droit à la propriété privée et l'État n'envoie pas de moyens coercitifs à ceux qui refusent le compteur », explique Nathalie Goullin, directrice territoriale Aube Enedis.

ÉCONOMIE

« LA FACTURE EXPLOSE »

FAUX. « Quand on change un compteur, le système de comptage est certifié. Évidemment, la manière de compter la consommation ne change pas. On n'a absolument pas le droit de modifier cela. On est soumis à des autorités comme la commission de régulation de l'énergie qui détermine les règles de comptage et de facturation. Nos compteurs sont certifiés par des organismes indépendants », assure Nathalie Goullin.

SANTÉ

« LINKY EST DANGEREUX »

FAUX. « Je veux être rassurante car je comprends cette inquiétude, précise la responsable auboise d'Enedis. Le compteur Linky utilise le courant porteur en ligne (CPL), c'est-à-dire qu'un signal transite par les fils électriques. Il est utilisé depuis les années 1960 à travers le compteur bleu pour signaler les heures creuses et heures pleines. C'est la même technologie qui est utilisée par Linky. Ce compteur communicant est aux normes. Des tests ont été effectués par LNE, l'ANFR et l'ANSES. Conclusion : Linky a un faible impact sur l'environnement électromagnétique. Par comparaison, l'utilisation d'un téléphone mobile a des milliers de fois plus d'impact sur l'homme. »

VIE PRIVÉE

« ENEDIS VA REVENDRE NOS DONNÉES PERSONNELLES »

FAUX. Les opposants craignent qu'Enedis n'utilise les données récoltées par le compteur Linky pour les revendre dans le marché du Big Data. « On peut collecter des informations, cela ne veut pas dire qu'on les diffusera ni qu'on les vendra, précise Nathalie Goullin. Nous protégeons les informations et n'avons jamais été pris en train de faire une utilisation commerciale. C'est dans notre ADN de protéger les données. Notre sécurité informatique est équivalente à celle de l'armée. Le compteur ne transmet que des données de consommation. Cela ne change rien à la situation actuelle. »

MONOPOLE

« LINKY PERMETTRA DE PILOTER LES APPAREILS À DISTANCE »

VRAI. « Nous ne pouvons pas intervenir en aval du compteur, assure Nathalie Goullin. Notre monopole s'arrête là. Demain, les fournisseurs concurrents feront des propositions aux usagers. Ils pourront installer des contacteurs permettant de piloter à distance des appareils électroménagers, un peu sur le modèle du ballon d'eau chaude. Mais cela sera possible uniquement avec l'accord du client. »

SÉCURITÉ

« LINKY PROVOQUE DES INCENDIES »

FAUX. « Les nouveaux compteurs ne prennent pas feu. Il n'y a eu aucun constat de départ de feu lié à un problème intrinsèque. Chaque année, il existe 50 000 incendies d'origine électrique : 3 % sont liés à des installations sur des parties communes. La sécurité des personnes est notre objectif numéro 1. »

PANNEAUX EN BOIS

« CELA NE RESPECTE PAS LES NORMES »

FAUX POUR L'ANCIEN, VRAI POUR LE NEUF. Les opposants à Linky (lire aussi l'encadré) brandissent la norme NF C 14-100. Ils estiment que « les compteurs électriques devraient être posés sur un support en matériau synthétique autoextinguible ». « Il y a une confusion dans la lecture de la norme, répond Nathalie Goullin, directrice territoriale Aube Enedis. La norme explique qu'on ne doit pas installer les compteurs Linky sur des panneaux en bois avec des nouveaux branchements, or, ici, on modifie les branchements existants. Les nouveaux branchements concernent les logements neufs et non l'ancien. On applique strictement la norme. »

■ FRANCK DE BRITO

LES ANTI-LINKY METTENT LA PRESSION



Les opposants à Linky veulent se faire entendre auprès d'Enedis, des élus et de la population.

Le compteur Linky, ils n'en veulent surtout pas. Partout en France, des collectifs se sont créés dont celui de Troyes et agglomération qui dépend directement de l'association AAVEC (Association d'acteurs valorisant les engagements citoyens). Au sein du collectif, Dominique Drot, Alain Gagnieux, Marie-Christine Marczak, Roland Demarche, Dominique Grammont et Claudette Marchand (photo ci-dessus), s'en prennent directement à Enedis. À travers leurs multiples réunions publiques, tracts et courriers, ils dénoncent « un double langage » et « des méthodes douteuses ». Surtout, le dialogue serait coupé entre l'installateur des compteurs communicants et les opposants. « Ils ne répondent jamais à nos courriers ou nous tournent le dos », estime Alain Gagnieux. « Nous n'avons pas de demandes pressantes de contacts. Nous organisons des réunions publiques. Elles sont ouvertes à tous », répond Nathalie Goullin, directrice territoriale Aube. Laquelle renvoie la balle dans le camp des opposants : « il faut une discussion adulte. Si c'est juste pour se faire molester et insulter, non ! C'est déjà arrivé... » Dans le tribunal des anti-Linky, certains élus locaux ont été mis sur le banc des accusés. Au mieux, ils sont jugés trop passifs. Au pire, ils sont accusés de complaisance avec l'ennemi... Exemple avec le maire d'Isle-Aumont. Selon les opposants au compteur intelligent, ce dernier aurait mis de la « propagande d'Enedis » dans les boîtes aux lettres de ses administrés. Interrogé, le maire se défend : « J'ai simplement fait imprimer des lettres annonçant la tenue d'une réunion publique sur le sujet... »

CONTEXTE

• **La loi de transition énergétique** de 2015, en application des directives européennes, a rendu obligatoire pour 35 millions de foyers la mise en œuvre des compteurs communicants Linky. Anciennement ERDF, Enedis est chargée de l'installation de ces compteurs.

• **Objectifs** : permettre la transition énergétique et avoir accès à la courbe de consommation.

• **Dans l'Aube**, le déploiement a commencé vers mi-2017 et déjà 56 401 compteurs communicants ont été installés, soit un tiers du déploiement global. La fin de l'opération est prévue à la fin de l'année 2021.